

VILLE DE CARCASSONNE

N° 25066

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRATUITE D'ŒUVRES AU PROFIT DE LA VILLE DE CARCASSONNE

Centre d'Art Contemporain

La Ville de Carcassonne ouvrira son Centre d'Art Contemporain (CDAC) – au 5 rue Jean BRINGER – 11000 CARCASSONNE - le 5 juin 2025, et accueillera tout au long de l'année des évènements culturels.

Considérant les attentes du grand public en matière d'art contemporain,

Vu l'intérêt artistique que revêt la proposition faite par Adalaïs CHOY historienne de l'art,

Il apparaît légitime de retenir et de valider les choix d'œuvres prêtées gracieusement par :

- Des Collectionneurs prêteurs : M Frédéric LUX et M Jean-Louis BES
- Une Institution prêteuse : le Musée des Beaux-Arts de la Ville de Carcassonne.
- Des Artistes prêteurs : Thomas GUENERET, Patrick PAVAN, Guy FONTALAVIE, Violaine LAVEAUX, Jean-François PRIGENT, Olivier DIAZ DE ZARATE, Alain FABRE, Daria KULESH-BOREILLO, Binh BAN NGUYEN et Ludovic CHARLES.

Les œuvres seront mises à disposition à partir du 20 mai jusqu'au 30 septembre 2025 inclus. L'exposition « Au-delà du visible : les mondes imaginaires de l'artiste » se tiendra du 5 juin au 21 septembre 2025.

Les modalités d'organisation et les conditions générales sont précisées dans les contrats et formulaires de prêts annexés à la DM.

Il convient en ce sens de signer et exécuter tout acte et documents liés à intervenir.

Carcassonne, le 18 avril 2025

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250418-24399-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2025
Publication : 06/05/2025